

## Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/061

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT procuration à Michel BOUTEILLER, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

## OBJET : BUDGET 2024 – CONTRIBUTION COMMUNALE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2024 – METROPOLE ROUEN NORMANDIE

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes lors de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance à l'occasion des situations d'urgence.

Considérant le courrier de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie sollicitant la participation de la commune au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2024,

Considérant que la commune d'ISNEAUVILLE participe depuis plusieurs années à ce Fonds d'Aide aux Jeunes,

Considérant que la participation annuelle s'élève à 0.23 € par habitant soit pour ISNEAUVILLE :  
 $3\,721 \text{ habitants} \times 0.23 \text{ €} = 855.83 \text{ €}$ ,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette participation,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

- 1 – de valider la participation de la commune d'ISNEAUVILLE au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2024
- 2 – d'autoriser Madame la Maire à prélever cette somme sur le Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal  
Olivier ARTHUR



Transmis en Préfecture : 03 décembre 2024  
Affichage : 03 décembre 2024

Pour copie conforme,  
La Maire,

Sylvie LAROCHE

